



**HAL**  
open science

## Conservation préventive et bâtiments d'archives

Christian Hottin

► **To cite this version:**

Christian Hottin. Conservation préventive et bâtiments d'archives : L'exemple des Archives départementales de la Meuse. 2001. halshs-00087949

**HAL Id: halshs-00087949**

**<https://shs.hal.science/halshs-00087949>**

Submitted on 27 Jul 2006

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**CONSERVATION PRÉVENTIVE ET BÂTIMENTS D'ARCHIVES :  
L'EXEMPLE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA MEUSE  
(20, RUE MONSEIGNEUR AIMOND, BAR-LE-DUC)**

Christian Hottin

conservateur du patrimoine

chef de la Mission ethnologie

DAPA – Ministère de la culture

Chrstian.hottin@culture.gouv.fr

**Introduction : Des liens anciens entre les préoccupations de la conservation préventive et  
l'architecture des bâtiments d'archives**

La conservation préventive est définie comme étant "*l'ensemble des actions directes et indirectes sur les biens culturels visant à réduire les risques de dégradation*"<sup>1</sup>. La conception des édifices destinés à accueillir le patrimoine national inclut, parmi bien d'autres préoccupations, qui vont de l'économie à l'esthétique architecturale, ce souci de protection préventive.

S'agissant des bâtiments d'archives, il nous semble important de préciser dès maintenant le lien structurel très fort qui paraît pouvoir être établi entre la naissance d'une réflexion architecturale spécifique sur les dépôts d'archives et la prise en compte des risques particuliers concernant les documents : ce lien se traduit par la construction des premiers bâtiments conçus spécialement pour les archives. Le meilleur exemple est peut-être le bâtiment des archives du Secrétariat d'État

---

<sup>1</sup> Intervention d'Eléonore Kissel, 11 septembre 2000.

des Affaires étrangères, situé à Versailles et construit en 1763 à l'instigation du duc de Choiseul-Stainville<sup>2</sup>. On y refuse l'emploi du bois dans la structure de l'édifice, les planchers sont remplacés par des voûtes plates, ces dernières sont exécutées en briques creuses qui, à la fois solides et légères, garantissent une bonne résistance au feu. On est en présence d'une préoccupation qui est manifestement au nombre des impératifs de la conservation préventive.

Ce lien se retrouve à une époque plus proche de nous dans le développement de la réflexion sur le programme type d'un bâtiment d'archives en France. Cette réflexion a porté ses fruits au sein du service technique de la Direction des Archives de France et les résultats tangibles furent les travaux successifs de Michel Duchein, de son étude sur les bâtiments d'archives parue dans *Archivum* en 1956 à la deuxième édition de son ouvrage *Les bâtiments d'Archives construction et équipement* en 1985<sup>3</sup>. La première parution, en 1966, avait été saluée comme celle du premier ouvrage au monde sur la question<sup>4</sup>. Dès les années 70, il avait été traduit en anglais. Toutes ces études intégraient de nombreux passages traitant spécifiquement de la protection des collections. Enfin, on peut, en fonction de la chronologie des bâtiments d'archives et des impératifs de la conservation préventive, esquisser une typologie des dépôts. Cette classification diffère de celles adoptées couramment, qui privilégient le type de programme (réhabilitation par rapport à une construction neuve, ou la position des magasins par rapport au niveau du sol -souterrain ou en élévation-). Historiquement, le premier type est celui du "serre-papiers" : soit l'absence de local spécifique, donc l'absence de prise en compte des risques. Absent des archives départementales, ce type se rencontre encore, en dépit des inspections, dans les petites communes et les services versants. Les dépôts construits à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et qui offrent une grande variété de formes

---

<sup>2</sup> On consultera à avec profit l'article de Claire Bénazet-Béchu qui étudie très en détail cet édifice : Claire Béchu, "Mes archives valent bien un dépôt - Ou comment le Secrétariat d'État des Affaires Étrangères se dota d'un bâtiment d'archives révolutionnaire", *Plaisir d'Archives, recueil de travaux offerts à Danielle Neirinck*, Mayenne, imprimerie de la manufacture, 1997, 564 p., p. 3-46.

<sup>3</sup> Michel Duchein, *Les bâtiments d'archives - construction et équipement*, Paris, DAF, 1985, 256 p.

<sup>4</sup> Michel Duchein, *Les bâtiments d'archives - construction et équipement*, Paris, DAF, 1966.

architecturales, usent massivement des structures totalement métalliques, ce qui est une forme de protection contre le feu, fort incomplète, car les incendies peuvent être alors dévastateurs. En outre, les magasins sont souvent baignés d'une abondante lumière. Quelques dépôts de ce type sont encore en service. Marqués par la normalisation des procédures et des règlements techniques, la standardisation des éléments de construction et, en conséquence, la typification des édifices, les dépôts des années 50 aux années 70 du siècle dernier, encore très nombreux en activité, présentent en grand nombre des structures auto-porteuses : C'est le type même du "dépôt-tour". L'abandon de ce procédé et le renforcement de la protection caractérisent les constructions contemporaines (exemple : Archives départementales de la Moselle, 1991) Les trois derniers types peuvent coexister au sein d'une même institution (exemple : Archives départementales du Bas-Rhin) ce qui rend extrêmement complexes les procédures de mise en oeuvre de la conservation préventive, puisqu'elles sont variables selon la partie de l'établissement considérée.

## **1. Présentation du service et du bâtiment**

Les archives départementales de la Meuse conservent environ 18 000 mètres linéaires de documents dans un bâtiment achevé en 1969. Le service se compose de 16 personnes et a accueilli en 1999 1678 lecteurs (et plus de 1800 au 10 décembre 2000). Quel que soit le paramètre retenu, c'est un service qui se situe dans la moyenne des archives départementales, tout en accusant peu être un léger déficit en personnel et un volume de fonds conservés relativement important par rapport à la population du département.

Le bâtiment des archives est édifié en plein centre de Bar-le-Duc, entre ville basse et ville haute, à moins de 200 mètres d'une caserne de pompiers, entre un jardin public (inondable du fait de la présence du Naveton, une dérivation de l'Ornain), les pentes boisées de la ville ducale et le centre de sécurité sociale. Comme ce dernier édifice, les Archives sont l'œuvre de Jean Fayeton,

architecte en chef de Bâtiments civils et Palais nationaux, ingénieur des Arts et Manufactures décédé en 1968.

Construit pour 2 518 000 francs sur un terrain de plus de 4000 m<sup>2</sup>, l'édifice se compose de trois ensembles distincts : deux tours de sept et neuf étages et un bâtiment administratif à rez-de-chaussée surélevé. Cette partie peut être à son tour divisée en trois zones aux fonctions distinctes : les espaces ouverts au public (salle de lecture), les bureaux du personnel et le logement de fonction du directeur des archives .

Le bâtiment est parfaitement représentatif, tant par sa structure que par ses équipements des services construits entre les années 50 (le bâtiment pionnier dans ce domaine fut celui des A.D. de la Haute-Garonne) et la fin des années 70 (en fait, jusqu'à la décentralisation qui fit passer les archives du giron de l'État à celui des conseils généraux). L'Ardèche, la Haute-Marne, la Saône-et-Loire, l'Orne, le Pas-de-Calais, pour ne citer que quelques exemples, possèdent des bâtiments d'archives construits à la même époque que celui de la Meuse. De fait, les techniques et les carences de conservation préventive observés à Bar-le-Duc sont observables dans plusieurs autres services français, ce qui suffirait à justifier une analyse plus détaillée de la situation meusienne. Toutefois, certaines transformations intervenues dans la vie du service et dans l'architecture intérieure de l'édifice au cours des années 1970 et 1980, jointes à la saturation des locaux de conservation (les 18 000 mètres linéaires sont totalement occupés actuellement), font que les questions de conservation préventive liées à l'architecture se posent dans la Meuse avec une acuité et une originalité toute particulière. Cette singularité justifie la solution radicale préconisée par le directeur pour porter remède à cette situation.

## **2. La conservation préventive dans la conception du bâtiment : forces et faiblesses**

### **La localisation**

On a déjà évoqué la proximité de la caserne des pompiers, qui constitue un élément positif pour

la protection des personnes et des biens en cas d'incendie.

L'édifice est implanté dans une rue calme, légèrement en retrait par rapport à la chaussée, et le quai de déchargement des documents donne presque directement sur la rue. L'ensemble des circuits de déplacement à l'intérieur de l'édifice avait été conçu, en 1969, de manière à réduire au minimum le temps de transport des documents, ce qui avait pour conséquence de réduire les risques de dégradation et de faciliter l'évacuation en cas d'incendie. Toutefois, ces heureuses dispositions sont contrariées par la structure même de l'ensemble, et il est probable que, en cas de danger, les collections ne pourraient être sauvées.

### **Les dangers en cas de sinistre : absence de détection et difficultés d'évacuation**

Aucun système de détection des incendies n'a jamais été mis en place dans l'édifice. En outre, les circulations verticales, bien que très ramassées, sont insuffisantes : un seul ascenseur (qui est très ancien et sujet des absences) et un unique escalier de service. L'évacuation des collections serait donc très difficile en direction de la rue, faute de moyens. Elle serait impossible par les autres côtés du bâtiment, tant la pente de la colline les rend peu accessible .

### **Les dangers en cas de sinistre : la structure du bâtiment.**

La structure des magasins est certainement le point le plus faible du bâtiment et l'aspect de l'édifice qui fait courir le plus de dangers à la sécurité des personnes et des biens. La structure des magasins est mixte, acier et béton. Le béton pour les murs extérieurs (qui ne sont pas porteurs) et l'acier pour la structure auto-porteuse des rayonnages. Pour préciser le fonctionnement de ce système, on peut citer le texte d'une publicité éditée par une société de rayonnages dans les années 60 : "*Des poteaux métalliques en forme de croix sont placés dans l'axe de tous les montants de rayonnages (...). Ces poteaux - de la hauteur d'un étage - sont munis à leurs parties supérieures et inférieures d'un dispositif permettant d'une part leur emboîtement les uns sur les autres, étage par étage, et d'autre part de recevoir les armatures métalliques d'un plancher en béton. (...) par la suite les poteaux sont habillés et masqués par les montants des rayonnages*"<sup>5</sup> . Ce type de structure auto-porteuse a été utilisé au cours des années

---

<sup>5</sup> *Bibliothèques-Archives, rayonnages et meubles métalliques*, Baudet-Donon-Roussel.

soixante, jusqu'à ce que plusieurs incendies spectaculaires ne mettent en évidence les dangers de telles constructions. En France, l'incendie du CES Edouard-Pailleron à Paris, en 1973 a profondément marqué les esprits : moins de trente minutes après le début de l'incendie, le bâtiment s'est effondré. Dans le domaine des institutions culturelles, l'incendie de la bibliothèque municipale de Los Angeles est un autre exemple des risques liés aux structures auto-porteuses. Ce procédé de construction est encore évoqué par Michel Duchein dans l'édition de 1985 de son ouvrage sur la construction des bâtiments d'archives. Il précise que si ces structures ne sont plus utilisées en France, elles restent pratiquées dans d'autres pays moyennant un traitement anti-feu des poteaux.

### **Température, hygrométrie, luminosité**

Mis à part la question du feu, la protection des collections est relativement bien assurée par la conception du bâtiment.. Le maintien de la température et du degré d'hygrométrie est obtenu par des aérochauffeurs avec thermostat d'ambiance . Le contrôle est assuré par des thermo-hygromètres portables. Des thermomètres sont installés dans chaque salle . La protection contre la lumière extérieure est assurée par l'architecture, puisque les ouvertures pratiquées dans les magasins n'excèdent pas 10 % de la surface murale totale .

### **3. La conservation préventive : problèmes liés à l'évolution du service**

En matière de conservation préventive, comme dans les autres domaines, les problèmes rencontrés par chaque chef de service et les solutions préconisées s'inscrivent dans une pratique qui ne se résume pas à l'application des règlements : il faut composer avec la sédimentation des pratiques antérieures de la vie de l'administration, et ce qui est vécu par l'un comme un problème peut n'être parfois que ce qui avait été perçu par le prédécesseur comme la solution à une autre difficulté.

Mentionnons pour mémoire l'usure de certaines mesures de protection : les portes coupe-feu ne ferment plus actuellement. En outre, de nombreuses transformations ont été apportées à l'aménagement intérieur des Archives départementales de la Meuse, principalement dans le but de développer les capacités d'accueil du service. Ces transformations s'ajoutent à certaines données liées à la construction du bâtiment : ni atelier de microfilm, ni atelier de reliure n'avaient été prévus à l'origine. Ces deux fonctions pourtant essentielles pour la protection des documents, et sans lesquelles on ne pourrait concevoir actuellement un programme de bâtiment d'archives, sont accomplies à l'extérieur du service : la société Quillet pour la reliure et l'hôpital de Verdun, avec lequel les Archives ont passé une convention, pour les microfilms de documents. Dans les deux cas, les pièces à traiter sont soumises à des transports qui pourraient être évités.

### **La suppression de la salle de tri**

Cette salle existait à l'origine, mais elle a été supprimée pour agrandir la salle de lecture. Le tri des documents est donc fait dans des conditions peu satisfaisantes pour le personnel et pour les archives : une grande pièce du rez-de-chaussée, qui sert également de salle d'exposition, de salle de réunion et d'espace d'accueil pour le service pédagogique, tient également lieu de salle de tri. Là encore, les documents sont soumis à des déplacements inutiles, qui sans être forcément gravement dommageables ne sont pas en accord avec les conditions optimales de conservation. Ce lieu est en outre insuffisant pour répondre aux besoins du service, les Archives de la Meuse ayant une politique de classement particulièrement dynamique (500 mètres classés en 1999). Des espaces de tri sont donc ménagés dans les magasins sur les paliers des étages.

### **La saturation du bâtiment : un handicap pour la conservation des archives.**

Les Archives de la Meuse sont totalement saturées. En dépit des éliminations rigoureuses auxquelles il est procédé régulièrement et malgré une sévère limitation des versements, la place manque. Les conséquences sont importantes pour la bonne marche du service et pour la bonne conservation des documents. En effet, faute de place, les nouvelles entrées sont placées dans des espaces non appropriés, tels que les paliers des magasins. Certains de ces versements, par



exemple celui de la subdivision de la DDE de Verdun, sont porteurs de moisissures et devraient être conservés dans un local spécifique en attendant leur traitement. En outre, faute de place, il arrive qu'on soit contraint de placer les cartons d'archives non pas sur des rayonnages appropriés, mais sur des tables disposées le long des murs des magasins ; cette disposition a bien entendu un caractère provisoire, en attendant que des éliminations permettent l'intégration de ces archives en bonne place, mais elle est révélatrice de la situation d'urgence vécue par le service.

### **La cafétéria en sous-sol : un risque supplémentaire en cas d'incendie**

Le local situé sous l'escalier qui donne accès aux magasins était à l'origine un espace réservé à l'agent chargé des petits travaux d'entretien du bâtiment. A la fin des années 1970 (à en juger par l'esthétique du mobilier et le choix des couleurs) il a été transformé en cafétéria pour le personnel. C'est le seul endroit des archives dont l'électricité ne peut être mise hors usage le soir après la fermeture. Il ne possède aucune sortie de secours, et un sinistre qui s'y déclarerait aurait tôt fait d'enfumer l'unique escalier du dépôt.

## **4. Bilan et perspectives : vers une solution radicale**

Le contrôle technique effectué par la SOCOTEC le 15 novembre 2000 a établi de manière définitive que le bâtiment ne répondait pas du tout aux normes actuelles de sécurité. Sur la base de ce rapport un plan d'urgence a été mis en place : fermeture de la cafétéria, formation accrue du personnel, installation d'un système de détection des incendies et mise en conformité des portes d'accès. L'isolement des magasins sera renforcé par le remplacement des portes coupe-feu et la suppression du polystyrène dans les gaines techniques. Ces travaux se montent à 600 000 francs<sup>6</sup>. Les risques demeurent toutefois importants. On a vu qu'ils étaient pour l'essentiel liés à la structure même de l'édifice : ils ne peuvent donc être supprimés par des travaux d'aménagement. Face à cette situation, les services du Conseil Général, y compris celui qui a en charge les

---

<sup>6</sup> Note du Conseil Général de la Meuse, datée du 4 décembre 2000.

bâtiments, ont dans un premier temps adopté une position très réservée, refusant de reconnaître que la structure de l'édifice était bien auto-porteuse. Dans un second temps, une fois reconnue leur erreur, ils se sont rangés à l'avis de la directrice. En fait, seul l'abandon du bâtiment actuel (dont le remploi risque du reste de s'avérer problématique) et la construction d'un nouveau dépôt peuvent apporter une réponse satisfaisante à cette situation. Il est important de noter que depuis 1985 les directeurs successifs du service ont demandé la construction de nouvelles archives, mais toujours en mettant en avant uniquement la saturation des magasins et non les dangers liés à leur conception. Le projet de reconstruction actuel, lancé en 1992 par Jacques Mourier, semblait près d'être abandonné en dépit des efforts déployés par Pascale Verdier : la reconnaissance tardive mais sans ambiguïté des risques encourus par les personnes et les biens a permis de le relancer.

## **Conclusion**

En présence d'un édifice vieux de près de trente ans, manifestement en bout de course, le souci de la préservation des biens patrimoniaux apparaît donc aux yeux des responsables départementaux comme un argument ayant plus de poids que les problèmes de saturation de l'espace (qui sont eux aussi, indirectement, comme on l'a vu, responsables de nuisances pour les archives). Se pose donc la question de la construction d'un nouveau service, dont la conception assurera une bonne conservation préventive des fonds. Puisque le lien structurel évoqué en introduction persiste avec éclat plusieurs siècles après l'apparition d'une architecture spécifique aux archives, on peut s'interroger en conclusion sur la forme la plus appropriée pour un bon dépôt d'archives contemporain du point de vue de la conservation préventive. Or cette question ne connaît pas de réponse unique. Elle appelle plutôt une infinité de solutions, précisément parce que les services d'archives construits de nos jours par les conseils généraux et non plus sous l'égide de l'État ne présentent plus l'unicité de conception qui avait force de loi lorsque furent

---

édifiées les archives de la Meuse : dépôts souterrains associés à la réhabilitation de locaux anciens (Essonne), blocs massifs et capacités imposantes (Moselle), transformation de locaux préexistants (Mayenne), archives largement ouvertes sur la ville (Sarthe et CUS) : les projets sont d'une diversité étonnante, comme le faisait remarquer Sylvie Le Clech, directrice des Archives de l'Essonne. Les règlements de protection existent, ils sont les mêmes pour tous, mais leur mise en oeuvre dans des réalisations si différentes est un défi pour les architectes.

Christian Hottin

conservateur du patrimoine

chef de la Mission ethnologie

DAPA – Ministère de la culture

Chrstian.hottin@culture.gouv.fr

Cette communication a été présentée dans le cadre d'une journée consacrée à la conservation préventive, inscrite dans le module de conservation matérielle de la formation initiale des conservateur du patrimoine, Ecole nationale du patrimoine, Paris, 12 mars 2001.